

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

L'AN 2024, le 13 DECEMBRE, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au Conseil départemental de l'Aisne - rue Paul Doumer à Laon.

**Etaient présents** : MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT, DAIN et DELHAYE, Mme DIVE, MM. EUGENE, FERRAI et GERVOIS, Mme GRAFTE  
M. LEFEVRE, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme MARICOT, M. MUZART, Mmes  
M'SAKNI, PASSEMART et PLATRIER, M. PERROU, Mmes RIBEIRO, VARLET-CHENOT et VIOLET,  
Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

M. BAILLET, Chef d'Unité Parc Public à la Direction Départemental des Territoires, représentant  
M. le Préfet.

**Pouvoirs** : Mme BODIOT, Administrateur, à Mme RIBEIRO,  
M. LEBEAU Administrateur, à M. LIEZ.

**Excusés** : MM. GALLOO et VERDEZ, Administrateurs,  
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

**Assistés de** : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux  
Adjoints.  
M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de Service.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

-----

**DELEGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL**

L'article R 421-18 stipule « *en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration.* ».

Cette disposition permet d'assurer le remplacement momentané du Directeur Général absent ou empêché et ainsi d'éviter de paralyser en grande partie la marche de l'Office.

Il est proposé au Conseil d'Administration que cette délégation soit donnée à :

- Monsieur Fabrice Robert, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Dourlen, Directeur Général de l'OPH de l'Aisne,
- Monsieur Christophe Simonnot, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric Dourlen, Directeur Général de l'OPH de l'Aisne, et Monsieur Fabrice Robert, Directeur Général Adjoint.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

